

## Composition de l'équipe

### *Chef de service*

Dr Hervé MIGNOT

### *Praticien hospitalier*

Dr Olivier POLIDORI

### *Cadre supérieur de santé*

Valérie DESCOUX-DESSOLIERE

### *Infirmières*

Emmanuelle SIMOULIN  
Marie-Hélène PLAISANT

### *Psychologue*

Sandrine TOKER

### *Secrétaire*

Stéphanie LEMOINE

## Nous contacter :

### EADSP 36

23, rue Saint-Exupéry  
36000 CHATEAUROUX

Tél. : 02 54 08 00 72

Fax : 02 54 60 81 68

Courriel : eadsp36@ch-chateauroux.fr

# Équipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre



Graphiste : Lionel MARTIN pour JALMALY 45—m-lacom.fr ©

L'EADSP 36 fait partie du Réseau régional de Soins palliatifs Centre - Val de Loire et participe activement aux travaux du CODESPA 36 :  
[www.codespa36.fr](http://www.codespa36.fr)





## Que sont les soins palliatifs ?

---

Les soins palliatifs sont des soins destinés à toute personne atteinte d'une maladie grave dont l'évolution fait peser un risque sur la vie.

Leur objectif est de **traiter les symptômes physiques (notamment la douleur), de soulager la souffrance morale, sociale et spirituelle des malades et de soutenir leurs proches.**

La loi du 9 juin 1999 garantit l'accès aux soins palliatifs pour tous et en tous lieux.

Les lois du 4 mars 2002, du 22 avril 2005 et du 2 février 2016 ouvrent le droit à toute personne, malade ou non, de désigner une personne de confiance et de rédiger des directives anticipées, afin de faire connaître ses volontés concernant sa santé.

## Qui sommes-nous ?

---

L'Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre est une équipe composée de deux médecins, de deux infirmières, d'une psychologue et d'une secrétaire.

Rattachée au centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, l'EADSP 36 intervient **gracieusement dans tout le département** auprès d'adultes ou d'enfants dont l'état de santé le nécessite.

Elle intervient à **domicile**, en **institution** (EHPAD, MAS, FAM...) et dans les **centres hospitaliers** (hormis celui de Châteauroux - Le Blanc).

## Comment nous faire appel ?

---

Toute personne (malade, proche ou professionnel) peut faire appel à l'EADSP 36.

**L'accord du médecin référent de la prise en charge est nécessaire pour toute intervention auprès d'un patient.**

L'équipe ne se substitue pas aux professionnels réalisant les soins et n'effectue pas de prescription.

## Nos missions

---

- **Accompagner :**
  - \* La personne malade
  - \* Ses proches
  - \* Les professionnels
- **Conseiller :**
  - \* Pour procurer la meilleure qualité de vie possible
  - \* Pour soulager les symptômes gênants
  - \* Pour améliorer le confort...
- **Soutenir :**
  - \* Soutien social, psychologique et spirituel
  - \* Soutien des équipes
  - \* Suivi de deuil
- **Coordonner :**
  - \* Favoriser le maintien dans le lieu de vie ou l'hospitalisation
  - \* Articuler les actions des divers intervenants
  - \* Aider à la réflexion éthique et à la prise de décision
- **Former et informer :**
  - \* Participation aux formations initiales ou continues des professionnels
  - \* Accueil de stagiaires
  - \* Participation aux instances